



EDITORIAL de la PRESIDENTE

En tant que Présidente de l'Association, je suis très heureuse de présenter ce numéro 40 des bulletins Albatros 06.

Il est consacré aux droits des usagers.

Nous avons retenu ce thème car nous avons considéré qu'il était utile, important et responsable de faire connaître à nos lecteurs, les lois au sein de notre système de santé.

Les bénévoles d'accompagnement ont un nouveau rôle à jouer dans l'accès aux soins palliatifs, aux soins et à l'accompagnement tant par leur action politique en veillant à l'application des lois, circulaires et plans de développement qu'au jour le jour par un partenariat construit avec les soignants en associant toujours l'action d'accompagnement et la réflexion.

En France, 2 textes de loi ont rendu officielles la rédaction et la prise en compte de Directives Anticipées (D.A.).

Celui de la loi n° 2005-370 du 22 Avril 2005 relatif aux droits des malades et à la fin de vie et modifiant le Code de la Santé Publique.

Celui du Décret n°2006-119 du 6 Février 2006 relatif aux directives anticipées.

Dans notre bulletin n°40 nous vous indiquons les textes de loi qui précisent les expressions « personne de confiance » et « directives anticipées »... Selon ces textes de loi, les directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt de traitement. Le champ d'application des DA est limité, en particulier il ne permet pas de demander l'euthanasie.

Certaines évaluations chiffrées montrent, à ce jour, que la disposition qui concerne la personne de confiance était mieux connue que celles qui concernent les DA.

À chacun de nous il appartient de la faire connaître autour de nous.

Qu'il me soit permis, en cette fin d'année, de vous souhaiter un joyeux Noël et de vous présenter ainsi avec les membres du Conseil d'Administration, nos vœux les meilleurs pour que 2012 vous apporte santé, paix et sérénité.



SOMMAIRE

Editorial de la Présidente	page 1
Directives anticipées	pages 2 & 3
Manifestations de l'association	pages 4 à 6
Bibliothèque	page 6
Formations 2012	page 7 & 8
Témoignage / A propos de Noël	page 9
Dernières formations 2011	page 10
« Albatros 06 » : Poème René MARIOTTI	page 11
Dernière minute	page 12

Directrice de la publication

Marie-France JUEL-GRONBJERG

Secrétaire de rédaction : Joséphine-Linda TIXIDOR

Comité de rédaction : Isabelle DORE-DUBARD

Sara VILLIERS

Monique BARELLI

Jeannine MARPINAUD

Crédit photos

: René MARIOTTI

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Réflexions, décisions, vote des Membres du Conseil d'Administration du 4 Avril 2011

Les Directives Anticipées sont personnelles, écrites par le malade lui-même après qu'il ait reçu les informations nécessaires sur son état, ou encore par une personne bien portante.

Elles enregistrent ses souhaits concernant la médicalisation de sa fin de vie. Elles peuvent être rédigées sur papier libre comme pour un testament. Si elles ne peuvent être écrites par le malade lui-même, celui-ci peut les dicter. Dans ce cas, elles seront rédigées en présence de 2 témoins qui attesteront qu'elles sont bien l'expression de sa volonté. En pratique, les Directives Anticipées sont souvent rédigées en fin de vie.

Position de l'Association ALBATROS 06 vis-à-vis des Directives Anticipées :

Un bénévole n'agit pas à titre personnel. Il est mandaté par son association et par, voie de conséquence, représente celle-ci en tant que personne morale. De ce fait, bien qu'il soit témoin du parcours intime de la personne accompagnée, le bénévole d'accompagnement ne s'exprime plus en tant que personne physique mais en tant que représentant d'une personne morale c'est-à-dire parlant au nom de l'association.

En conséquence de quoi, si le malade veut dicter ses directives, le bénévole ne peut être l'un de ses 2 témoins prévus par la loi et il ne peut non plus être désigné comme la « personne de confiance » du malade.

La fonction du bénévole Albatros 06, qu'il soit ou non d'accompagnement, est incompatible avec celle de personne de confiance. Le bénévole n'agit pas à titre individuel : il est mandaté par l'association et, par voie de conséquence, représente celle-ci en tant que personne morale.

La personne de confiance ne peut être une personne morale puisque le texte de loi (article L.1111-6 du Code de la Santé Publique) précise qu'il s'agit d'une personne physique.

L'Association a confié une mission spécifique au bénévole : auprès du malade, il représente l'association, ne connaît pas le dossier de la personne malade et ne fait pas partie de l'équipe soignante. Par contre le bénévole a le droit d'informer le malade et la famille de leurs droits relatifs aux directives anticipées et à la personne de confiance.

Ce texte a été validé et voté par le Conseil d'Administration du 4 Avril 2011.

Par souci de précision voici un résumé du texte de loi concernant la personne de confiance et ensuite un résumé des directives anticipées :

La loi du 4 Mars 2002 introduit la notion de personne de confiance et commence en précisant que la personne de confiance est unique avant même de définir son domaine d'intervention.

Celui-ci, qui est différent de celui du mandataire, concerne deux domaines de l'activité hospitalière : les soins et la recherche biomédicale.

La personne de confiance peut être désignée par une personne majeure et peut être « *un parent, un proche ou le médecin traitant* ». Le choix d'un tiers peut s'avérer délicat si le patient ne dispose pas de parents ni de proches car il n'y a pas de confiance sans connaissance préalable véritable et, dans le cas d'un mineur, l'autorité parentale reste et, pour cette raison, minorité et personne de confiance sont incompatibles.

La personne de confiance peut accompagner un patient victime, ou s'estimant victime, d'un dommage lié aux soins et elle peut également accompagner un patient lors de sa demande d'accès à son dossier et lors de cette consultation.

Les missions de la personne de confiance s'exercent dans deux domaines :

- Dans le domaine des soins : lorsque la personne dispose de sa lucidité, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et dans ses décisions. Elle peut, avec l'accord du patient, assister aux entretiens médicaux et vis-à-vis d'elle la loi déroge au secret médical.

- Dans le domaine de la recherche biomédicale : la loi prévoit, qu'en cas de recherche biomédicale à faire en urgence et ne permettant pas de recueillir le consentement préalable du patient, il sera possible de solliciter le consentement de la famille ou « à défaut, l'avis de la personne de confiance ».

La désignation de la personne de confiance s'effectue par écrit. Elle est révocable à tout moment. Elle est le fait du patient et la personne choisie peut refuser. Cette désignation est proposée à toute hospitalisation et l'ensemble des services doit être mis au courant de cette désignation. L'identification de la personne de confiance est notée dans le dossier médical du patient et figure avec celle de la personne à prévenir.

Voici maintenant un résumé du texte de loi concernant les directives anticipées :

Toute personne majeure prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix.

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces *directives anticipées* indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt du traitement. Elles sont révocables à tout moment.

Les *directives anticipées* s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par ses nom, prénom, date et lieu de naissance. Lorsque l'auteur de ces directives est dans l'impossibilité d'écrire et de signer il peut demander à deux témoins, dont la *personne de confiance* d'attester que le document qu'il n'a pu rédiger lui-même est l'expression de sa volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité et leur attestation est jointe aux *directives anticipées*.

Les *directives anticipées* peuvent être soit modifiées, soit révoquées. Elles ont une durée de validité de trois ans renouvelable par simple décision de confirmation signée par leur auteur sur le document ou en cas d'impossibilité d'écrire et de signer, dans les conditions prévues.

Lorsqu'il envisage de prendre une décision de limitation ou d'arrêt de traitement, à moins que les directives anticipées ne figurent déjà dans le dossier en sa possession, le médecin s'enquiert de l'existence éventuelle de celles-ci auprès de la personne de confiance, de la famille ou des proches. Le médecin s'assure que les conditions prévues sont réunies.

Un dossier médical est constitué pour chaque patient hospitalisé dans un établissement public ou privé et contient au moins les directives anticipées.

En toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances du malade et l'assister moralement. Il doit s'abstenir de toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique et peut renoncer à des traitements qui apparaissent inutiles et disproportionnés. La décision de limiter ou d'arrêter les traitements ne peut être prise sans la mise en place préalable d'une *procédure collégiale* que le médecin peut engager de sa propre initiative et qu'il est tenu de faire au vu des *directives anticipées* du patient. Lorsque cette décision concerne un mineur ou un majeur protégé le médecin recueille aussi l'avis des titulaires de l'autorité parentale ou du tuteur.

La décision de limitation ou d'arrêt de traitement est motivée et inscrite dans le dossier du patient. Lorsque cette décision est prise, le médecin, même si la souffrance du patient ne peut être évaluée du fait de son état cérébral, met en œuvre les traitements antalgiques et sédatifs lui permettant d'assurer à ce patient une qualité de vie jusqu'à la fin. Il veille aussi à ce que l'entourage soit informé de la situation et reçoive le soutien nécessaire.

Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort.



Quelques unes des manifestations de l'association au cours de l'année

ALBATROS 06 au CENTRE Jean CHANTON à ROQUEBILLIERE

C'est le 4 Mai 2011 que Mme Guillemette CONTESSO, vice-présidente et Mme Monique BARELLI, responsable communication, se sont rendues au Centre Jean CHANTON de Roquebillière pour finaliser la présence des bénévoles accompagnants d'Albatros 06 dans les hôpitaux et maisons de retraite de la Vésubie.

Elles ont été chaleureusement accueillies par M. Philippe MADDALENA, directeur de l'établissement, et ses collaborateurs.

Les bénévoles qui interviennent depuis plusieurs mois dans le secteur de la Vésubie (St Martin, Roquebillière et Lantosque) sont : Mme Carine MILLIEX, Mme Jane BORG GERVAIS et M. Eric SOLDANO.



CONGRES 2011 de la SFAP à LYON **« A la rencontre de nos diversités »**

Guillemette CONTESSO :



Le thème du premier congrès francophone d'accompagnement et de soins palliatifs qui s'est tenu à Lyon les **28/29/30 Juin**, a permis des échanges sur nos diversités dans l'étude et l'avancement des soins palliatifs.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de représenter notre association. A ce congrès au cours duquel sont intervenus des professionnels et intervenants de grande qualité, près de 3000 participants étaient présents. Les pays francophones représentés : Belgique, Suisse, Canada, Tunisie, Ile de la Réunion, Afrique Noire ont mis en commun leurs réflexions et échanges avec les participants au cours de débats animés.

Depuis le congrès de NANTES il y a quatre ans j'ai ressenti dans les discours une grande avancée dans la réflexion sur les soins palliatifs en France qui sont connus de beaucoup et ouverts à tous.

Nous aidons les pays francophones à diffuser cette culture mais ces pays vivent des réalités différentes, manquent de moyens financiers en matériel de soins et en médicaments symptomatiques comme les opiacés en Afrique où le problème de la douleur est un souci connu et où la prescription des dérivés opiacés pour lutter contre la douleur cancéreuse est actuellement impossible.

Au Canada où les moyens financiers manquent, 86% des malades sont soignés à domicile dont 25% en soins palliatifs.

En France 25% sont soignés à la maison, 75% en institution.

La confusion qui existe entre soins palliatifs et euthanasie a été longuement évoquée.

En Belgique le mot euthanasie, pourtant légal, divise : 70% des médecins belges se réunissent en collège pour prendre leur décision. La demande du malade est volontaire, il est responsable de sa demande.

En Angleterre à St Christopher's Hospice un résidant de 83 ans renoncerait à demander l'euthanasie en pensant à «celui qui devrait accéder à sa demande»

De l'avis de tous, les conditions de la Loi LEONETTI dans les services hospitaliers ne sont pas assez connues.

« Le refus français de l'euthanasie est une invitation à la créativité, l'interdit (Loi LEONETTI) est un rempart » *Robert HIRSCH.*

Pour faire avancer notre projet et profiter d'une expérience vécue j'ai suivi dans un atelier la présentation d'une maison d'expérimentation pour personnes âgées qui s'est ouverte à Besançon en partenariat avec la Croix Rouge Française : 7 lits, lieux de répit et d'accompagnement, « pour être dans la vie jusqu'au bout ». Et enfin je n'omettrai pas de vous parler de la place dans ce congrès qu'a tenue le bénévole d'accompagnement et je vous invite à consulter le site internet de la SFAP*. Il est recommandé de développer le bénévolat d'accompagnement à domicile. Vous y trouverez les expériences et méthodes des pays francophones pour se former au bénévolat. On parle même en Suisse (Caritas Genève) de « professionnalisation ».

En 2013 se réunira à Prague l'Association Européenne des Soins Palliatifs.

QUELLE AVANCEE !!!

* www.sfap.org

La première partie de la Formation Initiale 2011 s'est achevée au mois de juin avec au mois de juillet un repas très convivial réunissant tous les bénévoles



RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS Samedi 24 Septembre 2011 au Palais des Expositions

Très belle journée. Le beau temps conjugué avec le match de la Coupe du Monde de Rugby a fait que nous avons eu moins de monde que d'habitude. Mais de nombreux visiteurs se sont arrêtés à notre stand pour se renseigner sur notre association et nous avons recueilli quelques signatures. La présence à notre stand de notre nouveau et beau roll-up y était certainement pour beaucoup !

Etaient présents tout au long de la journée :

Ginette, Linda, René, Félicie, Sara, Annie, Nicole, Jacqueline, Denise, Guillemette, Maria-Iréna, Jeannine.



ALBATROS 06 dans les HÔPITAUX de la VESUBIE



Le 15 novembre 2011, entourée de Mme CONTESSO, vice-présidente, de membres du Conseil d'Administration et des bénévoles accompagnants des hôpitaux de la Vésubie : Carine MILLIEX et Eric SOLDANO, Mme Marie-France JUEL-GRONBJERG, présidente, s'est rendue à Roquebillière au Centre Jean CHANTON pour une présentation de l'historique de l'association avec diaporama et vidéos préparés avec beaucoup de soin par Mr René MARIOTTI notre informaticien.

Tous ont été très bien reçus par Mme TROUILHAT, directrice adjointe, et Mme LEMASSON, cadre de santé.

Après un repas très convivial, la réunion s'est poursuivie dans la magnifique salle du solarium où toutes les personnes présentes ont pu apprécier le diaporama, les témoignages des bénévoles, et posé beaucoup de questions sur les actions d'Albatros 06.

Le petit coin détente



Nouveaux livres de la bibliothèque 2011



- Les bleus à l'âme (angoisse d'enfant, d'adulte)
- Cancer : le malade est une personne
- Humanitude
- L'accompagnement d'une mère en fin de vie, journal à quatre mains :
- Vivre et mourir comme un homme
- Regard d'une infirmière sur la fin de vie en gériatrie et si c'était moi ?
- Alzheimer mon amour
- Le sourire étrusque
- On peut se dire au revoir plusieurs fois
- Le courage d'une mère
- Histoires de proches face à la maladie, 35 récits
- Donner du sens à sa vie
- Vivre le deuil au jour le jour

Alain BRACONNIER
Antoine SPIRE, Mano SIRI
Yves GINESTE, Jérôme PELISSIER
Odile Geneviève, Benoit, Remi HESS
Cécile B LOUPAN, Laetitia DOSNE, Jean LEONETTI
Cécile HUGUENIN
José Luis SAMPERO
David SERVAN SCHREIBER
Marie-Laure PIQUET
(préface Eric -Emmanuel SCHMITT)
multi- auteurs
Christophe FAURE

FORMATION INITIALE 2012

Veillez s'il vous plait nous indiquer votre présence aux repas les jours de formation

<p>1 - Accueil des futurs bénévoles et présentation de l'association Par les coordinateurs, Tuteurs, Responsable de la F. I. et les bénévoles accompagnants</p> <p>Maladies Nosocomiales : Docteur Jacques DESTOMBE, Médecin chef et Directeur, Clinique Saint Dominique</p>	<p>SAMEDI 7 Janvier 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>2 - Ecole Internationale du Rire Les Bienfaits du rire pour la santé</p>	<p>SAMEDI 28 janvier 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>3 – Les Droits des Patients et de leur famille Nouvelle mission des bénévoles accompagnants Mr Franck GERALD Vice-président CISS-PACA Formation OBLIGATOIRE</p>	<p>SAMEDI 18 février 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>4 – La COMMUNICATION NON-VERBALE Madame Nathalie AUFFRET Psychologue, Association A.C.A Côte d'Azur</p>	<p>SAMEDI 17 mars 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>5 – Dame Cicely SAUNDERS, Pionnière des Soins Palliatifs Madame Colette CHANTAL médecin, Monsieur René MARIOTTI</p>	<p>SAMEDI 31 mars 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>6 – Le Bénévole d'Accompagnement Madame Marie-France JUEL-GRONBJERG Sophrologue, Présidente d'ALBATROS 06</p>	<p>MERCREDI 4 avril 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>7 – L'écoute Madame Marie-France JUEL-GRONBJERG Sophrologue, Présidente d'ALBATROS 06</p>	<p>MERCREDI 23 mai 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>8 – Organisation des Soins à Domicile : H.A.D – U.N.I.S.A.D Madame Josette VARGAS Directrice-Adjointe de l'Institut Arnaud TZANCK</p>	<p>MERCREDI 6 juin 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>9 – L'éthique Madame Hélène KAZARIAN, Médecin Gériatologue</p>	<p>SAMEDI 8 septembre 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>10 – La gestion du stress Madame Dominique THOMAS Infirmière Clinicienne, Sophrologue REPAS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>SAMEDI 29 septembre 2012 9h30 à 12h / 14h à 17h00 JOURNEE COMPLETE</p>
<p>11 – L'empathie Madame Christine MONTAGNE, Médecin généraliste</p>	<p>SAMEDI 6 octobre 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>12– La dimension spirituelle Mesdames Maryse LEDUC et Marie-Josée RAZAT Bénévoles formatrices ALBATROS Lyon REPAS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>SAMEDI 17 novembre 2012 9h30 à 12h / 14h à 17h00 JOURNEE COMPLETE</p>
<p>13 – Bilan de fin d'année Responsables des Formations Initiale et Continue</p>	<p>SAMEDI 8 décembre 2012 14h30 à 17h30</p>

FORMATION CONTINUE 2012

Veillez s'il vous plait nous indiquer votre présence aux repas les jours de formation

<p>1 - Accueil des futurs bénévoles et présentation de l'association <i>Par les coordinateurs, Tuteurs, Responsable de la F. I. et les bénévoles accompagnants</i></p> <p>Maladies Nosocomiales : Docteur Jacques DESTOMBE, Directeur Clinique Saint Dominique</p>	<p>SAMEDI 7 Janvier 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>2 - Ecole Internationale du Rire Les Bienfaits du rire pour la santé</p>	<p>SAMEDI 28 janvier 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>3 – Les Droits des Patients et de leur famille Nouvelle mission des bénévoles accompagnants Mr Franck GERALD Vice Président CISS-PACA</p> <p>Formation OBLIGATOIRE pour les Bénévoles Accompagnants</p>	<p>SAMEDI 18 février 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>4 – Dame Cicely SAUNDERS, Pionnière des Soins Palliatifs</p> <p>Madame Colette CHANTAL médecin, Monsieur René MARIOTTI</p>	<p>SAMEDI 31 mars 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>5 – DEUILS et RITES FUNERAIRES Représentants des cultes Catholique, Juif, Musulman, Orthodoxe</p> <p>REPAS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>JOURNEE COMPLETE LUNDI 14 Mai 2012 9h30 à 12h / 14h à 17h</p>
<p>6 – Organisation des SOINS à DOMICILE : HAD – UNISAD</p> <p>Mme Josette VARGAS , Directrice Adjointe de l'Institut Arnaud TZANCK</p>	<p>MERCREDI 6 Juin 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>7 – La traversée des deuils, accompagnement des endeuillés.</p> <p>Mr José BARALE diacre, aumônier à l'hôpital de Grasse</p>	<p>SAMEDI 22 septembre 2012 14h 30 à 17h 30</p>
<p>8 – Les SOINS ESSÉNIENS, thérapie d'hier et d'aujourd'hui Mr et Mme CARADOSSI</p>	<p>SAMEDI 20 octobre 2012 14h30 à 17h30</p>
<p>9 – La dimension spirituelle Mesdames Maryse LEDUC et Marie-Josée RAZAT Bénévoles formatrices ALBATROS Lyon</p> <p>REPAS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>JOURNEE COMPLETE SAMEDI 17 novembre 2012 9h30 à 12h / 14h à 17h00</p>
<p>10 – Bilan de fin d'année, Responsables des Formations Initiale et Continue</p>	<p>SAMEDI 8 décembre 2012 14h30 à 17h30</p>



TEMOIGNAGE

Il est des rencontres que l'on fait dans l'accompagnement qui vont nous laisser des souvenirs indélébiles et cette rencontre avec Monsieur D. âgé de 106 ans laissera pour moi ce souvenir, bien blotti au fond de mon cœur.

J'ai connu Monsieur D. au cours des mini-stages et l'ai chaque fois revu lors des accompagnements que je faisais avec Andrée, Monique ou Aïcha.

Il nous recevait toujours avec le sourire et l'œil pétillant. Il attendait notre visite, qui était pour lui la seule de la semaine car il était seul, sans famille. Il était dans l'établissement depuis 1991 et cela faisait longtemps que ses amis ne venaient plus le voir : ils étaient déjà « partis ».

Il attendait lui aussi « l'heure de la retraite », nous répétait-il toutes les semaines.

Cela nous faisait chaud au cœur quand il nous confiait que notre visite le réanimait.

Il savait nous rendre humbles et nous dynamisait avec sa bonne humeur constante.

Nos rencontres étaient souvent brèves mais très riches et très intenses. Son sourire, son signe de la main, son regard quand nous partions dévoilaient toute la reconnaissance qu'il nous portait. Ses yeux nous disaient « MERCI !! ».

Monsieur D. est décédé, il va nous laisser un grand vide.

C'est mon « premier décès » d'accompagnante.

« Monsieur D. je garderai une grande pensée pour vous mais je ne suis pas triste, je savais que vous attendiez « l'heure de la retraite », celle-ci est arrivée et comme vous le disiez :

-« la mort n'est pas une fin, il y a une porte... »

Vous êtes parti en paix.

Au revoir, Monsieur D. je ne vous oublierai jamais.

Eliane LHORTOLAT



A propos de NOËL

**« Dieu a descendu les escaliers du ciel
avec un Bébé dans ses bras »**

Paul SHERER



De nombreuses traditions chrétiennes ont leurs racines dans la célébration que fait l'église de la naissance du Christ. La légende dit que Martin Luther coupa le premier arbre de Noël pour ses enfants et qu'il le para de bougies pour symboliser la multitude d'anges qui apparurent aux bergers à Bethléem.



LES DEUX DERNIERES FORMATIONS 2011



Samedi 8 octobre 2011 l'Empathie avec le Docteur Christine MONTAGNE, médecin généraliste



Samedi 5 novembre 2011 la Dimension spirituelle des personnes en fin de vie avec Madame Marie Josée RAZAT (formatrice Albatros Lyon)

Les mains vides

**Quand j'arrive vers toi
Je n'ai rien à t'apporter
Mes mains sont vides...**

**Il ne me reste que ma joie,
Mon sourire, ma force d'aimer :
Un message sans ride...**

**Parfois tu m'attends,
Parfois tu me sembles absent
Je ne t'offre ni soin, ni fortune
Et pourtant ensemble on regarde la lune...**

**De toi je n'attends rien en retour,
Je ne t'offrirai aucun secours,
Pour tous les deux, nos mains sont vides
Mais nos regards, eux se mettent à Vivre...**

Bruno THUBERT



*Dans les grands hôpitaux où souffrent les malades
Où vacille la raison, où l'esprit se lézarde,
Un grand oiseau de mer est venu se poser.
Il est si maladroit quand il ne peut voler !
Tant bien que mal pourtant il va de chambre en chambre
Il visite tous ceux qui se sentent esseulés
Sa présence rassure les humains angoissés
Qui brisés par le mal, tremblent de tous leurs membres.
Albatros est son nom et quand ses grandes ailes
S'étendent sur le peuple des pauvres souffrants
Une brise légère souffle sur les mourants
Qui partent apaisés vers la vie éternelle.
Le grand oiseau alors les couvre de son aile,
Il s'envole avec eux et dans le firmament,
On peut voir un instant, image douce et belle,
Voler l'âme sereine et le grand Oiseau Blanc.
Ils partent tous les deux dans le pays rêvé
Où sont tous les défunts que nous avons aimés.
Et puis l'oiseau revient continuer sa tâche
Il se pose à nouveau et veille sans relâche
Sur les pauvres humains souffrants, désespérés.
Albatros, viens me voir et me reconforter !
Depuis dix ans déjà, une femme le guide
Sans faiblesse elle donne, et son cœur est si grand !
De tous les endeuillés elle comble le vide,
Rien ne peut arrêter son indomptable élan.
Quand une âme est souffrante, seule et désespérée,
Elle appelle l'oiseau, qui vient la visiter.
Même la maladie, sournoise et angoissante
N'a pu faire plier cette femme étonnante,
Marie-France est son nom, Albatros sa famille,
Tous les « Albatrossiens » sont ses fils et ses filles,
Qui souhaitent qu'avec elle , au dessus de Saint-DO
Le grand oiseau de mer vole toujours plus haut !*

*René MARIOTI 16/11/2011 : Poème écrit à l'occasion
des 10 ans de Présidence de Marie-France*

DERNIERE MINUTE DERNIERE MINUTE DERNIERE MINUTE

Bien chers amis d'Albatros 06,

Merci de noter sur vos agendas la date de notre 7^{ème} Journée Mondiale des Soins Palliatifs au CUM de Nice le 25 Février 2012 à 15 heures et de nous faire savoir si vous serez présents.

Merci aussi, de faire connaître autour de vous cet évènement.

Avec toute mon amitié

M-F JUEL GRONBJERG

NAISSANCES chez les Albatros 06

Mireille MILANO, bénévole accompagnante à La Vençoise, nous fait part de la naissance de son petit fils : Jules ADAM né le 4 janvier 2011.

Dany HATT, membre du Conseil d'Administration et bénévole accompagnante à Plein Ciel est heureuse de nous faire part de la naissance de son petit-fils GAETAN qui est né le 15 Novembre et qui pèse 3,5 kg



Le petit mot de la secrétaire : J-Linda
Voici mon petit dernier des petits-enfants, c'est-à-dire le « neuvième »
il est né le 19 Novembre et
il se prénomme : KUNZANG !!!



PARRAINAGE !

Elargissons le cercle de nos adhérents !

Faites connaître notre association autour de vous !



BULLETIN D'ADHESION



à retourner à : ALBATROS 06 – Centre St Dominique 18 avenue Henry DUNANT 06100 NICE

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphones

e-mail.....

Parrainé par

Je souhaite adhérer à ALBATROS 06 en tant que :

Membre (25 €)

Membre bienfaiteur : DON€

Je renouvelle mon adhésion à ALBATROS 06 par chèque ci-joint.

Signature :

